

COTITA sécurité

2 avril 2013

Actualités

Rémy Marsolat
CETE Lyon - DMOB

MAJ CONCERTO

- Version 1.10 → 1.11
 - Compatible windows Seven
 - Correction bugs
- Diffusée par e-mail : fichier à télécharger
- Installation par le service informatique : 15 min
- Assistance
 - Sisavane Tchittarath (RA - FC)
 - Thierry Giraud (Auvergne – Bourgogne)

Journée Technique Cotita

- 11 avril
- Cete à Bron
- La vitesse : influence sur la sécurité et aménagements de l'infrastructure
 - le rôle du facteur vitesse dans l'accidentalité routière
 - la connaissance des vitesses pratiquées, les moyens de mesures,
 - les politiques de gestion des limitations de vitesse
 - les aménagements d'infrastructures.

<http://www.cotita.fr/spip.php?article1046>

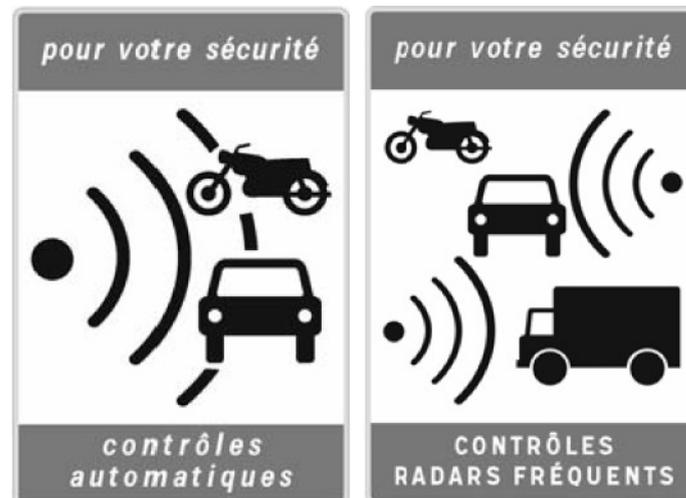


Vitesse :
influence sur la sécurité et
aménagement de l'infrastructure

Jeudi 11 Avril 2013 de 9h45 à 16h30
CETE de Lyon - Amphi Fourvière
Cité des Mobilités
Bron (69)

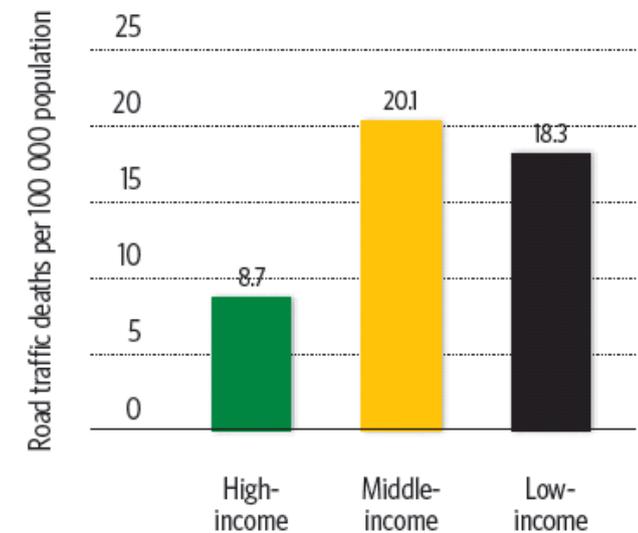
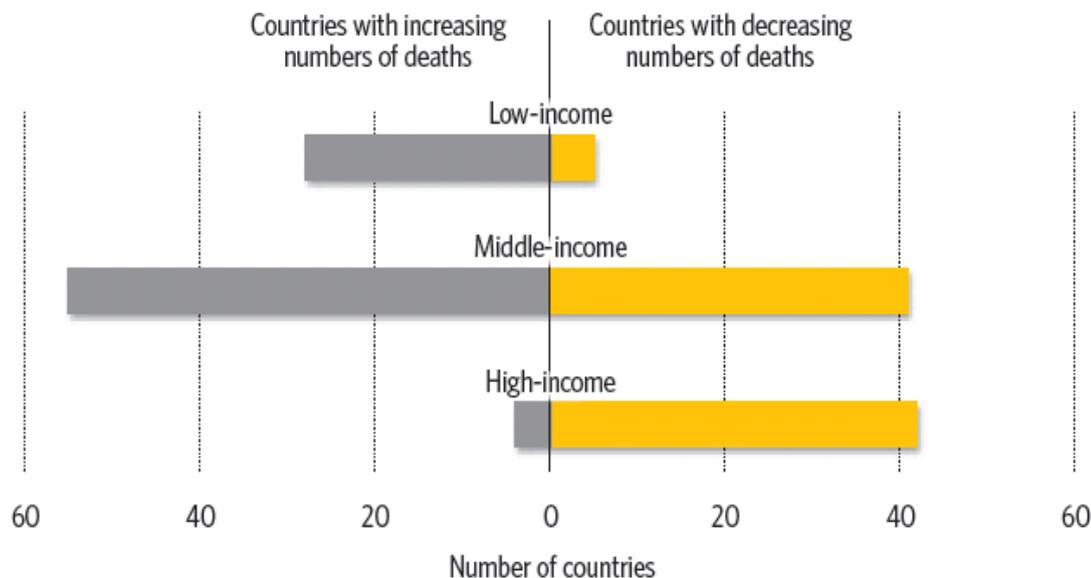
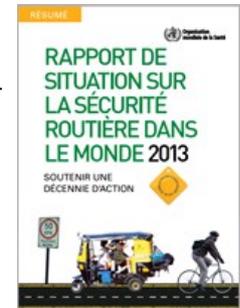
Signalisation des radars

- L'arrêté du 4 mars 2013 rétablit la signalisation d'une zone où la vitesse est contrôlée par un ou plusieurs dispositifs automatiques. Le texte est entré en vigueur le 14 mars, au lendemain de sa publication au Journal Officiel.
- Art. 101-4. - Annonce d'une zone où la vitesse est contrôlée : la signalisation d'une zone où la vitesse est contrôlée par un ou plusieurs dispositifs de contrôle automatisé peut être effectuée au moyen du panneau SR3a ou SR3b. Lorsque la vitesse maximale autorisée dans cette zone a été fixée par l'autorité détentrice du pouvoir de police, le panneau SR3a ou SR3b est implanté à proximité immédiate du panneau B14 indiquant ou rappelant cette limitation. »



Rapport OMS sur la SR dans le monde

- publié le 14 mars
- 1,24 million de morts dans le monde en 2010
- seuls 28 pays (7 % de la population mondiale) possèdent une législation complète couvrant les 5 grands facteurs de risque : alcool, vitesse, casque, ceinture sièges enfants.
- Objectif : - 25 % de tués d'ici 2020



Accès aux PV d'accidents

- Arrêté du 10 janvier 2013 modifiant l'article A.1 du code de procédure pénale
- Autorisation par le Procureur ou le Juge d'obtenir une copie des procédures judiciaires
- Pour la réalisation de diagnostics de sécurité:
 - Les directeurs des DIR et SCA ou d'ouvrages d'art routiers par concession de l'Etat
 - Les présidents de CG
- Pour le travail de leur observatoire
 - Les Préfets de régions
 - Les maires des communes avec PDU obligatoire et les présidents d'AOT
- Sans limitation de durée avec possibilité d'y mettre fin à tout moment, ou avec limitation de durée
- Peut être sous réserve d'occultation des données nominatives

Rapports Guyot

- Circulation interfiles des 2RM
 - Où : voies type autoroute, sections à signaler
 - Comment :
 - files ralenties: 30 à 40 km/h maxi, sinon delta < 20 km/h
 - Entre les 2 files les plus à gauche
 - Véhicules : > 50 cm³, largeur < 1 m, voie < 0,5 m (3 roues)
 - Formation : sensibilisation tous usagers et vidéo
 - Communication



<http://www.securite-routiere.gouv.fr/media/fichiers/documentation/rapport-du-prefet-regis-guyot-equipement-de-protection-individuelle-des-utilisateurs-de-deux-roues-motorises?xtmc=guyot&xtcr=1>

Rapports Guyot

- Équipement des 2RM
 - Améliorer les casques enfants
 - Conjuguer meilleure visibilité et résistance mécanique
 - Communiquer
 - Obligation progressive des équipements en fonction de leur taux d'utilisation en commençant par les gants
 - Encourager par abaissement du coût
 - Adapter les normes aux 3 niveaux de puissance des 2RM
 - Informer le consommateur
 - Améliorer la prévention du risque professionnel
 - Évaluer l'efficacité des équipements (registre du Rhône)



Novembre 2012

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/media/fichiers/documentation/rapport-du-prefet-regis-guyot-circulation-inter-files-des-deux-roues-motorises?xtmc=guyot&xtcr=2>

Prochains clubs

- Calendrier
- Sujets :
 - Méthodo traitement des données / bilans
 - Visibilité
 - Traverse d'agglomération
 - Obstacles latéraux
 - Actions de sensibilisation
 - Les piétons hors aggro